

Pour une facilité de lecture, ces fiches sont classées par thèmes:

1-quelques conseils généraux (ci-dessous)	6-les vérandas
2-les extensions-surélévations	7-la pierre ou l'enduit
3-la volumétrie de toiture	8-les enduits
4-les fenêtres de toit	9-les menuiseries
5-le bardage en pignon	10-les couleurs

CONSEILS GÉNÉRAUX, PRÉALABLES À TOUT PROJET

-Il est tout d'abord préférable, pour tout projet de construction, d'agrandissement, ou de réhabilitation, de faire appel à un professionnel, et particulièrement à un architecte.

-Il est nécessaire, aussi, avant de travailler sur un projet, de s'informer sur les règles d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale...), et sur les servitudes d'utilité publique (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, Abords de Monuments Historiques, sites protégés, au titre du code de l'environnement...). Ceux-ci sont consultables dans les mairies des communes concernées.

-Dans le cas où le projet se situe dans un espace protégé, consulter un architecte-conseil (architecte-conseil de la commune ou architecte consultant), ou l'Architecte des Bâtiments de France.

-Prendre en compte le contexte général et l'environnement immédiat dans lequel s'inscrit le projet (contexte urbain, semi-urbain, rural, topographie, orientation...)



Service Départemental de l'Architecture
et du Patrimoine de Quimper.